

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

☐ Coloured covers/
Couverture de couleur

☐ Coloured pages/
Pages de couleur

☐ Covers damaged/
Couverture endommagée

☐ Pages damaged/
Pages endommagées

☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque

☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

☐ Pages detached/
Pages détachées

☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

☒ Showthrough/
Transparence

☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

☒ Continuous pagination/
Pagination continue

☒ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

☐ Includes index(es)/
Comprend un (des) index

☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

☐ Title page of issue/
Page de titre de la livraison

☐ Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

☐ Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

☐ Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12x	16x	20x	24x	28x	32x

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire.

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à A. CÔRÉ et C^{ie} éditeurs-imprimeurs, Québec.

SOMMAIRE.—Avis de l'administration.—PARTIE OFFICIELLE : Erection de municipalités scolaires. Nomination.—PÉDAGOGIE : Les punitions corporelles.—A propos de dessin.—PARTIE PRATIQUE : I, Devoir d'invention.—II, Dictée, le lit.—III, Dictée, Le christianisme au point de vue social.—Devoir d'élèves, compliment de fin d'année.—Leçon de choses, le cuir.—Comment il faut apprendre par cœur.—Arithmétique.—Problèmes.—Toisé.—Algèbre.—Poesie.—Les deux routes.—Lettre circulaire.—Réponses aux questions du n° précédent.

AVIS

Nous invitons d'une manière toute spéciale les abonnés de *l'Enseignement primaire* à se conformer, le plus tôt possible, à la condition expresse énoncée en tête de ce journal, concernant le paiement de l'abonnement.

Nous espérons que chacun s'empressera de répondre à notre légitime appel, en nous envoyant la modique somme d'une piastre. C'est peu de chose pour l'abonné, mais beaucoup pour l'éditeur, qui est obligé de faire deux fois par mois des déboursés assez considérables.

L'ADMINISTRATION.

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par ordre en conseil, en date du 26 janvier 1882.

1. Annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Charles, dans le comté de Bellechasse, les propriétés suivantes de la municipalité de Saint-Raphaël, dans le même comté, savoir : Rang Vide Poche, les Nos. 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 79, du plan et du livre de renvoi officiels pour le dit comté.

2. Amender l'ordre en conseil du cinq août dernier (1881), en ajoutant après les mots : " pour les autres fins civiles " le paragraphe suivant : " La municipalité du village de Rimouski, pour les fins scolaires, conserve ses limites actuelles comme telles, le nom seul de la municipalité étant changé en celui de " La municipalité scolaire de la ville de Saint-Germain de Rimouski, " et les commissaires d'écoles [seront désignés comme suit : " Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville " de Saint-Germain de Rimouski, dans le comté de " Rimouski. "

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par ordre en conseil, en date du 24 décembre 1881, et du 26 janvier 1882, établir un bureau catholique d'examineurs pour le comté de Bonaventure, devant siéger à New Carlisle, et nommer les révé-

rends P. Napoléon Thivierge, Cyprien Larivée et J. A. Philias Fortier, F. D. Gauvreau, écuyer, et Gordian F. Maguire, écuyer, membres du dit bureau.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par ordre en conseil, en date du 26 janvier 1882, faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Ottawa, Village de Buckingham.—Le révérend F. Michel, prêtre, et MM. J. F. McAndrew, A. D. Cameron, Olivier Maillé et Joseph J. Goulette.

Ottawa, Township Buckingham.—MM. Martin, M. Rowan, Michael Lonregan, Michael Maguire, James M. Pike et David Gauthier.

Rimouski, Saint-Anaclet. — Monsieur Melchior Poirier, en remplacement de M. Regule Vignola, absent de la municipalité.

Bonaventure, Saint-Godefroi.—Le révérend Joseph A. Th. Fortier, prêtre, et J. B. Hart, en remplacement de Charles Plourde et du révérend J. A. P. Fortier, sortis de charge, n'y ayant pas eu d'élection.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination d'un inspecteur d'écoles

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par un ordre en conseil, en date du 20 janvier dernier (1882), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de nommer M. Daniel Paquet, actuellement instituteur au Havre aux Maisons, Iles de la Madelaine, et ayant subi l'examen requis, inspecteur d'écoles pour les Iles de la Madelaine, en remplacement de M. J. B. F. Painchaud, démissionnaire.

PÉDAGOGIE

Les Punitions Corporelles

Le Journal de l'Instruction publique du 1^{er} janvier dernier demande aux instituteurs ce qu'ils pensent des châtimens corporels. C'est une question grave qui a son actualité, et je loue beaucoup cet esti-

mable journal d'avoir posé la question aux instituteurs *seuls*, vu qu'un homme étranger à l'école est incompetent en pareille matière.

Rien de plus facile que de conduire les enfants lorsqu'ils sont entre les mains d'autrui. On discourt alors comme des femmes qui tricotent. *On fait des plans fort beaux sur le papier*, et le Père Girard lui-même ne serait pas à l'abri des critiques malveillantes de ces messieurs qui de leur bureau, se croient capables de gouverner tout un pays. Ce sont des Richelieux en miniature.

Si ces messieurs étaient à la tête d'une école durant quinze jours *seulement*, ils verraient combien leurs belles théories sont difficiles à réaliser sous le toit orageux de la classe.

L'*Arvenire della Scuola* dans un article intitulé : *Les punitions corporelles*, me fait penser à ce bon avocat qui, au coin du feu, glosait sur la manière d'élever les enfants *qui était devenue absurde, ridicule*, lorsque lui-même n'avait pu garder un seul des siens à la maison.

Si l'on veut conclure de l'existence de la raison et du libre arbitre chez l'enfant pour renvoyer au moyen-âge les punitions corporelles, il faudra rejeter de même toute autre punition et se borner aux simples conseils qui devront eux-mêmes être distribués avec parcimonie, vu que leur fréquence pourrait gêner sa liberté par une importunité *qui violerait ses droits de faire ce qu'il veut*.

Je dirai de suite, pour ne pas indisposer les esprits, que je suis bien loin d'approuver les *maîtres* qui font marcher leurs classes au bout du bâton. Ce sont des hommes de police plus que des instituteurs. Un enfant ne doit pas être élevé comme un chien. C'est en être doué de raison, qui a fait les délices

de N. S. J.-C., et que tout véritable instituteur aime et respecte.

Je ne voudrais certainement pas voir le système des souliers de fer s'introduire d'une manière ou d'une autre dans l'éducation de l'enfance : ce qui arriverait certainement, si l'on admettait la fêrule comme le *vade mecum* de l'instituteur. Mais je ne puis pas admettre que la fêrule soit un attentat à la liberté de l'enfant. Si tel était le cas, Dieu n'aurait pas dit : « *Le père qui épargne la verge hait son Fils.* » (Eccl. 301).

D'ailleurs l'utilité du *martinet* est reconnue par la pratique de tous les saints qui s'en sont servi eux-mêmes pour se sanctifier. Si la macération du corps n'était jamais utile à l'âme, comment expliquer leur conduite ?

Il se rencontre même des enfants intelligents et énergiques, mais turbulents et vicieux qui demandent à leurs maîtres de les battre, afin de pouvoir plus facilement se dominer. Rappelons-nous toujours que l'âme est souvent contrôlée par le corps, et il est bon que ce dernier souffre pour qu'il reconnaisse la supériorité de l'âme.

Maintenant, que des enfants conservent une haine implacable contre ceux qui les ont battus, c'est possible ; mais tout le monde sait que cette haine peut avoir beaucoup d'autres causes indépendantes de la volonté du maître, et qu'elle ne proviendra jamais du fait des punitions corporelles, si elles sont administrées avec les conditions voulues.

Quand je parle des punitions corporelles, loin de moi la pensée de justifier ces châtiments qui blessent le corps de l'enfant, qui peuvent nuire à son intelligence ou à sa santé. Ces châtiments ne sont jamais que de la barbarie digne des nations sauvages, mais il y a beaucoup de punitions corporelles

qui n'ont aucun des inconvénients susmentionnés, et c'est de ces dernières que je m'occupe.

Voici, à mon avis, ce que l'on doit en penser : comme les remèdes violents, elles sont nécessaires dans certains cas, mais comme eux, elles ne doivent être infligées qu'*après mûre délibération*. Le père de famille ou le maître ne doit jamais les administrer quand il est excité ; qu'il attende deux jours trois jours s'il le faut, pour se remettre ; la punition est souvent d'autant plus fructueuse qu'elle vient plus tard. Qu'il pèse bien toutes les circonstances qui sont en faveur de l'enfant, qu'il rejette bien loin de lui tout retour d'amour-propre lésé, qu'il ne regarde que le bien des élèves, qu'il ne dépasse jamais la mesure raisonnable, se rappelant qu'un coup de trop pourra rendre la punition non-seulement infructueuse, mais encore préjudiciable ; d'ailleurs ces punitions doivent être infligées de telle manière qu'elles fassent plus de mal au cœur qu'au corps. Revêtu de toutes ces conditions, le châtiment corporel administré rarement est très efficace, et loin d'aliéner le cœur des enfants, il le redresse et le forme pour la religion et la société.

R. G. T.

(A suivre).

— 000 —

A Propos de Dessin

Dites donc tout de suite : « Sans Dessin pas de salut. » et que ça finisse.

Un instant, je vous prie ; pas tant d'impatience, et causons un peu.

—Fort bien ; mais une fois pour toutes, montrez-moi carrément où vous voulez en venir avec votre Dessin.

—Ne vous l'ai-je pas déjà dit dans les Nos du 1^{er} et du 15 Juin 1881 de l'*Enseignement*

primaire? Toutefois, puisque vous me le redemandez, j'y reviens ; seulement, me promettez-vous de me suivre jusqu'au bout ?

— J'essaierai.

— Vous savez que le dessin est l'art de représenter tout ce que la nature offre à notre vue.

— Je le savais ; après ?

— Cela est déjà quelque chose, il me semble. Et si j'ajoute que le dessin est encore la source première de tout ce que la luxe peut enfanter de plus grand, de plus riche ; de tout ce que le génie peut imaginer de plus étonnant et de plus sublime, vous admettrez bien avec moi qu'il vaut certes la peine qu'on s'en occupe tant soit peu !

— Je l'avoue en toute franchise ; mais si vous le prenez de si haut, inutile de continuer.

— Pourquoi donc ?

— Pourquoi ! parce que, ayant d'abord ma vie à gagner, je veux en prendre les moyens, et m'occuper en premier lieu que de ce qui m'est indispensable, nécessaire ou utile pour cela !

— Quel homme positif vous êtes, mon ami !

— Comment, quel homme positif je suis ! Allons donc, riez-vous ? Quand vous m'avez dit ce que tout le monde sait déjà : Que c'est le Dessin qui dirige l'harmonie qui règne dans le monde pittoresque ; que c'est à lui que nous devons l'embellissement de la nature ; que les hautes conceptions de l'architecte, du peintre, du sculpteur, du géomètre, ont été d'abord exprimées par de simples lignes ; tout cela m'aidera-t-il à me tirer d'affaire ?

— Oh mais, quoique vous en disiez, pour quoi non ? Si vous vous occupez de ce qui se rattache directement au dessin ; si vous êtes architecte, peintre, sculpteur, géomètre, ingénieur, arpenteur, que sais-je !

— Oui, mais comme je ne suis rien de tout cela, et qu'au Canada ce n'est que la minorité qui s'occupe de ces branches, vous ne me convaincrez jamais qu'il soit nécessaire d'enseigner le dessin ailleurs que dans les écoles spéciales.

— Oh ! oh ! comme vous y allez ! D'abord, enseigner le dessin dans les écoles élémentaires, n'est-ce pas préparer à des études spéciales les enfants qui se destinent à ces professions, et par le fait même leur rendre un très grand service ?

— C'est vrai, mais ne savez vous pas qu'on ne doit enseigner à tous que ce qui plus tard pourra servir à tous ?

— Sans doute, aussi j'ajoute que certaines études doivent être facultatives.

— Vous vous condamnez donc, en prenant l'étude du dessin dans toutes nos écoles sans exception.

— Nullement, car pour moi le dessin peut servir à tous, et je vous le prouverai quand bon vous semblera.

— Allons donc ! nous perdons le temps à discuter une question aussi connue ! Tenez, moi qui vous parle, n'ai-je pas appris le dessin autrefois ! N'étais-je pas un des plus habiles de ma classe ? Je puis vous montrer encore les paysages, les têtes de toutes sortes, les maisons etc. qui m'ont valu les félicitations de ma famille. Il fallait me voir à l'œuvre quand mon professeur, tirant un modèle du tas et le plaçant sur mon pupitre, me disait sans autre explication : « Faites cela. » J'étais souvent embarrassé, découragé même, ne sachant au juste par quel bout commencer ; mais quel orgueil j'éprouvais quand, satisfait de moi-même, j'allais montrer au maître le travail terminé et m'entendre invariablement murmurer : « Pas mal, pas mal » — Je vous écoute, continuez. —

De sorte qu'au sortir du collège, je le crois en vérité, j'étais aussi fort que mon maître.

—Vous êtes modeste.

—N'importe. Eh bien ! à part l'amusement et les satisfactions d'amour-propre que cette étude m'a procurés, à quoi m'a-t-elle servi ? A rien, à trois fois rien, entendez-vous.

—Le contraire m'étonnerait.

—Je vous trouve superbe par exemple de me répondre de la sorte.

—Et sans le connaître, je vous affirme que tous ceux qui ont étudié le dessin comme vous l'avez fait, en ont juste retiré autant de profit que vous.

—C'est assez vous moquer, je suppose ; brisons là, et avouez que j'ai raison.

—Tout ce que j'avoue, c'est que vous avez fait des dessins, et que vous n'avez point appris à dessiner.

—Vous me la donnez bonne, que voulez-vous dire ?

—Juste ce que je dis. Ce n'est pas apprendre à dessiner que de copier des modèles quelconques comme vous l'avez fait, et recevoir pour toute explication ou correction, un « Faites cela » ou un « pas mal » agrémenté de tout ce qu'il vous plaira.

—Pourtant, c'est de la sorte que cela se fait à peu près partout au Canada.—Et c'est aussi pour cela qu'à peu près partout chacun dit : « Le dessin n'est qu'un passe-temps, et rien autre chose. »

—Que voulez-vous donc ?

—Ce que je veux ? l'enseignement du dessin tel qu'il se pratique en Belgique, en France et en Suisse, c'est à dire d'après des méthodes raisonnées, et dans un but pratique et industriel.

—Dieu veuille que vous réussissiez, je vous le souhaite, mais j'en doute.

—Oh ! vous en doutez ! libre à vous ; Mais

si je vous persuadais que cela est possible, que c'est même nécessaire, que diriez-vous ?

—Je ne sais trop : mais d'abord, persuadez-moi ; montrez-moi qu'il existe quelques genres de dessin desquels tous peuvent plus ou moins tirer parti ; et après nous verrons ; peut-être vous donnerai-je raison ?

—A bientôt donc, et continuer.

LEF. II.

—000—

PARTIE PRATIQUE

I

Devoir d'Invention

L'élève écrira à la suite de chacun des mots suivants la couleur convenable.

BLANC, BLEU, BRUN, GRIS, JAUNE, NOIR, ROUGE, ROUGEÂTRE, VERT, BLEUÂTRE

Le fer, le plomb, le pré, le sel, la cendre, le soufre, la craie, l'or, le lait, le cuivre, l'indigo, le laiton, le feu, le gazon, le mercure, les lèvres, les ardoises, le charbon, la tôle, la chemise, l'ivoire, le cygne, la paille, la bière, l'argent, la crème, l'encre, le café, la suie, les tuiles.

Corrige :

De quelle couleur est :

Le fer est gris.	Les lèvres sont rouges.
Le plomb est bleuâtre.	Les ardoises sont grises.
Le pré est vert.	Le charbon est noir.
Le sel est blanc.	La tôle est grise.
La cendre est grise.	La chemise est blanche.
Le soufre est jaune.	L'ivoire est blanc.
La craie est blanche.	Le cygne est blanc.
L'or est jaune.	La paille est jaune.
Le lait est blanc.	La bière est jaune.
Le cuivre est rougeâtre.	L'argent est blanc.
L'indigo est bleu.	La crème est blanche.
Le laiton est rougeâtre.	L'encre est noire.
Le feu est rouge.	Le café est brun.
Le gazon est vert.	La suie est noire.
Le mercure est blanc.	Les tuiles sont rouges.

II
Dictée
LE LIT

Une paillasse, un matelas, deux draps et autant de couvertures, voilà ce qui compose essentiellement le lit.

Pour plus de commodité, de propreté et d'élégance, on place le tout dans une couche ou une couchette.

Un traversin et un oreiller, mis au chevet, soutiennent la tête du dormeur. Le couvre-pied (1) et l'édredon lui font braver les froids de la saison rigoureuse. Qu'on est bien dans son lit quand souffle la bise, et qu'on n'y connaît pas l'insomnie ! Savez-vous, mes amis, le secret de bien dormir ? Le voici : travaillez sans relâche, et ne faites jamais le mal.

EXPLICATIONS.—De *paillasse* rapprocher *paille*.—De *drap* rapprocher *drapeau*, diminutif ; autrefois on disait *du drapeau* pour désigner du drap d'une certaine sorte ; l'usage particulier du mot désignant une pièce d'étoffe qui, mise au bout d'une lance, sert à distinguer par ses couleurs les nations ou les partis, ou encore à donner un signal, a fini par prévaloir et par rester seul.—De *chevet* rapprocher *chef*, qui autrefois s'employait dans le sens de *tête*.—*Lui font braver* : font qu'il peut être brave contre les froids, qu'il peut en soutenir et en affronter l'attaque, comme un brave, bravement.—*Bise* : vent froid et violent, à distinguer de *brise*, terme de marine, aujourd'hui passé dans la langue ordinaire, et désignant toute espèce de vent qui n'est pas très violent.—*Qu'on n'y connaît et non qu'on y connaît ; ne... pas*.—*Insomnie* : en latin *somnus* veut dire sommeil (rapprochez

somnolent ; in négatif (docile, indocile, etc.) : le fait de ne pouvoir dormir.—Sans relâche : sans cesse, sans interruption, constamment.

III
Dictée

LE CHRISTIANISME AU POINT DE VUE SOCIAL

Il est un bien plus puissant que tous les autres, auquel l'Europe entière doit aujourd'hui l'espèce de société qui s'est perpétuée entre ses membres : le christianisme¹. Méprisé à sa naissance, il servit² d'asile à ses détracteurs, après avoir été si cruellement et si vainement persécuté par eux.

Quelques prétendus esprits forts³ disent que le christianisme est gênant : c'est avouer⁴ qu'on est incapable de porter le joug des vertus⁵ qu'il commande. Il est nuisible ajoutent-ils⁶ : c'est fermer les yeux aux avantages les plus sensibles, les⁷ plus indispensables qu'il procure à la société. Ses devoirs excluent ceux de citoyen : c'est le calomnier manifestement, puisque le premier de ses préceptes⁸ est de remplir les devoirs de son état. Il favorise le despotisme, l'autorité arbitraire des princes : c'est méconnaître son⁹ esprit puisqu'il déclare, dans les termes les plus énergiques, que les souverains au tribunal seront jugés plus rigoureusement que les autres hommes, et qu'ils payeront avec usure l'impunité dont ils auront joui sur la terre. La foi qu'exige le christianisme contredit et humilie la raison : c'est insulter à¹⁰ l'expérience et à la raison même que de¹¹ regarder comme¹² humiliant un joug qui soutient cette raison toujours vacillante³, toujours inquiète quand elle est abandonnée à elle-même.

D'ALEMBERT.

(A suivre)

Explications au prochain numéro.

(1) Et non *couvre-pieds*, d'après l'Académie, qui ne donne pas le pluriel de ce mot. M. Littré indique : des *couvre-pieds*.

Devoir d'élèves

COMPLIMENT DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Curé, Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'après dix longs mois de durs et pénibles travaux, le moissonneur est enfin parvenu à faire une abondante récolte, avec quelle joie, quel bonheur, il se repose près de la gerbedorée qu'il vient de cueillir ; avec quelle satisfaction légitime, il peut se dire en contemplant ses greniers, remplis des riches présents de la blonde Cérès : « Voilà le fruit de mon travail ! »

La joie qu'il ressent à ce moment, est pour lui un ample dédommagement aux mille soucis, aux alternatives sans cesse renaissantes de crainte et d'espérance, qui caractérisent la belle et noble profession de laboureur. Que va-t-il faire maintenant ? Il est trop sage pour laisser perdre en quelques jours le fruit de plusieurs mois d'un travail ardu et difficile, aussi, saura-t-il en tirer un profit, qui deviendra sa richesse et celle de ses joyeux enfants.

Nous sommes, nous aussi, de petits moissonneurs ; il est vrai que, comme nos bons parents, nous ne succombons pas sous les travaux manuels ; mais tandis que nous sommes assis sur nos petits bancs, et qu'appuyés sur nos pupitres, nous ne paraissions éprouver aucune fatigue, nous travaillons cependant beaucoup, et cette tâche intellectuelle est peut-être plus assujétissante pour nous que les occupations du grand air et des champs.

Cependant, aujourd'hui, toutes ces petites peines sont oubliées : la moisson est terminée, et elle a été abondante. Vous avez pu, il n'y a qu'un instant, vous convaincre par vous-mêmes, vénéré Pasteur, Mesdames et Messieurs, que nous n'avons pas été ici pour jouir des délices de Capoue ; et que toutes nos heures, tous nos moments ont été con-

sacrés à l'acquisition de ce trésor unique qu'on appelle l'éducation. Aussi est-ce avec une bien douce joie que nous allons, chargés de lauriers, retourner dans nos familles impatientes de nous revoir.

Mais avant de dire adieu à nos classes, avant de voler au nid paternel, il reste à nos jeunes cœurs un devoir bien cher à remplir : c'est celui de vous dire merci : Oh ! oui merci, bon et cher Père, merci de la tendre sollicitude que vous portez à vos enfants, peut-être que sans vos fréquentes visites, sans vos paternels encouragements, plusieurs d'entre eux se seraient laissés aller à la négligence de leur âge, qui se sont fait un devoir d'être les premiers de leurs classes.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs, qui n'avez pas dédaigné d'interrompre vos occupations quotidiennes, pour venir assister à une petite fête de l'enfance.

Merci, vous qui favorisez l'éducation de la jeunesse, et qui nous en avez donné une si grande preuve, en voulant distribuer vous-mêmes des récompenses, lesquelles, pour ce motif nous seront doublement chères.

Laissez-nous vous prier, en terminant, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien nous continuer encore l'attention que vous nous avez toujours portée, et pour laquelle notre reconnaissance vous est acquise depuis si longtemps.

O. B.

— 000 —

Leçons de choses

LE CUIR

(Suite)

M.—Maintenant, Louis, fermez les yeux, et je vais tenir ce morceau de cuir près de votre visage sans que vous les voyiez ni le touchiez. (Le maître approche le morceau

de cuir près du nez de Louis). Que pouvez-vous m'en dire maintenant.

Louis.—Il a une forte odeur.

M.—Comment appelez-vous les objets qui ont une odeur ?

E.—Odoriférants.

M.—Et ceux qui n'ont aucune senteur ?

E.—Inodores.

M.—Eh bien ! qu'est le cuir sous ce rapport ?

E.—Le cuir est odoriférant.

M.—Par quel sens avez-vous découvert cette qualité du cuir ?

E.—Par le nez, en le sentant.

M.—Dites maintenant quelles sont, dans le cuir, les qualités que vous avez reconnues par vos différents sens, Amable.

Amable. — Par les yeux, j'ai trouvé que le cuir est *noir* ou *rouge*, *luisant* en dessus et de *couleur sombre* en dessous, qu'il est *opaque*; par les mains, qu'il est *flexible*, *coriace* et *léger*; par le nez qu'il est *odoriférant*.

M.—Portez-vous quelque chose qui soit fait avec du cuir ?

E.—Oui, monsieur, mes souliers, la visière de ma casquette, mes mitaines, les extrémités de mes bretelles.

M.—Pourquoi fait-on les souliers avec du cuir ?

E.—Parce qu'il est fort et durable.

M.—Pourquoi, dans les temps pluvieux, votre mère vous fait-elle mettre vos meilleurs souliers ?

E.—Pour que je ne me mouille pas les pieds ?

M.—L'eau ne passe donc pas à travers le cuir ?

E.—Non, monsieur.

M.—Comment appelez-vous cette qualité ?

E.—Je ne le sais pas.

M.—Les corps à travers lesquels l'eau ne

peut passer sont dits *imperméables*. Le cuir est donc ?

E.—Imperméable.

M.—Vous avez déjà nommé quelques qualités qui rendent le cuir propre à faire des chaussures. Vous n'aimeriez pas, je suppose, à porter des souliers de fer, et pourquoi ?

E.—Parce qu'ils seraient trop lourds.

M.—Et s'ils étaient de bois ?

E.—Ils me blesseraient les pieds.

M.—Pourquoi le cuir ne vous blesse-t-il pas ?

E.—Parce que, par sa flexibilité, il se plie facilement à la forme et à tous les mouvements du pied.

M.—Nous allons encore examiner une autre chose dans le cuir. (Le maître met dans le feu un morceau de cuir et un morceau de papier). Quelle différence le feu produit-il sur ces deux objets ?

E.—Le papier brûle en un instant et change à peine de forme, et le cuir se contracte et s'enroule sur lui-même ; il donne aussi une très mauvaise odeur.

M.—Bien, mes enfants ; il en est ainsi de toutes les substances animales lorsqu'elles brûlent.

M.—Comment nomme-t-on les personnes qui travaillent, soit à la préparation du cuir, soit à la fabrication d'objets faits avec ce produit.

E.—On les nomme tanneurs, corroyeurs, mégissiers ; cordonniers, bourreliers, selliers, &c. &c.

Résumez ce qui a été dit du cuir.

—Les élèves écrivent sur leur ardoises :

Le cuir est fait avec la *peau des animaux*.

—Par les yeux, ou le sens de la vue, nous avons trouvé qu'il est *noir*, *luisant* en dessus et de *couleur sombre* en dessous, et qu'il est *opaque* ; par les mains, qu'il est *mince*, *coriace*,

flexible et mou ; par le nez ou l'odorat, qu'il est odoriférant ; lorsqu'il brûle, qu'il s'enroule et produit une odeur désagréable.

M.—Disons quelques mots de la cordonnerie, cette industrie qui a pris tant de développement, surtout dans notre ville depuis quelques années, et qui fournit journellement de l'ouvrage à plusieurs milliers de personnes.

Autrefois, mes enfants, nos pères se chaussaient d'une manière bien simple et très économique. Ils portaient des souliers plats, qu'ils confectionnaient eux-mêmes avec du cuir rouge, (peaux de vaches ou de bœuf) et c'est avec cette chaussure légère qu'ils défiaient les rigueurs de notre climat ; qu'ils parcouraient en raquettes nos forêts, soit à la recherche des bêtes sauvages ou à celle beaucoup plus dangereuse des Iroquois.

Ceux qui en avaient les moyens, achetaient une paire de souliers *français*, c'est ainsi qu'on appelait les souliers en cuir noir, parcequ'ils étaient importés de France, pour les distinguer des souliers du pays, qu'on appelait *souliers sauvages*. On les désigne encore par ce nom dans plusieurs de nos campagnes.—Mais celui qui se donnait le luxe d'une paire de souliers *français* en usait avec la plus grande économie. Il ne les mettait que dans les grandes fêtes, et les dimanches quand il faisait bien beau, il n'était pas rare de voir des personnes s'en aller à la messe leurs souliers sous le bras, ne les mettre qu'à quelques arpents de l'église et les ôter pour s'en revenir. Avec ces précautions une bonne paire de souliers durait presque la vie d'un homme. Plus tard, on se mit à corroyer le cuir dans le pays, et alors la cordonnerie prit promptement de l'extension. Le prix de la chaussure en cuir noir devint bientôt à la portée

de tout le monde. Mais ce n'est que depuis quelques années que l'introduction des manufactures de chaussures, a fait subir à la cordonnerie une révolution complète. Aujourd'hui le travail à la main a presque complètement disparu pour faire place à celui de la machinerie. C'est avec plaisir que nous voyons plusieurs de nos entrepreneurs Canadiens à la tête de cette industrie florissante.

— 000 —

Rémi et Arthur

ou comment il faut apprendre par cœur :
leçon sur la fable en prose : *Le loup
et le jeune mouton*, de Fénelon.

—De quoi s'agit-il dans cette fable, dit Rémi. D'un mouton. Je commence donc à penser à des moutons. Ensuite je pense à ce qu'ils font : « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. » Je vois les moutons couchés et dormant dans leur parc, puisqu'ils sont en sûreté : et, les ayant vus, je ne les oublie plus.

—Bon, dit Arthur, je les vois aussi : « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. » J'en vois des blancs et des noirs ; je vois des brebis et des agneaux. Je vois même le parc : il est fait de claies.

—Alors tu ne l'oublieras plus ?

—Oh ! non !

—Ordinairement, qui est-ce qui garde les moutons ?

—Des chiens.

—Quand ils n'ont pas besoin de garder les moutons, parce que ceux-ci sont en sûreté, que font les chiens ?

—Ils n'ont rien à faire.

—Alors ils peuvent dormir ; nous disons donc : « Les chiens dormaient. »

—C'est cela, c'est bien facile.

—N'est-ce pas que c'est très facile ! Mainte-

nant, pensons à autre chose. Avec les chiens, qui est-ce qui garde les moutons ?

—Un berger.

—Si les moutons sont en sûreté, le berger n'a rien à faire : à quoi peut-il employer son temps ?

—A jouer de la flûte.

—Le vois-tu ?

—Oui.

—Où est-il ?

A l'ombre d'un grand ormeau.

—Il est seul ?

—Non, il est avec d'autres bergers voisins.

—Alors, si tu vois les moutons, le parc, les chiens et le berger, est-ce que tu ne peux pas répéter sans faute le commencement de la fable ?

—Il me semble.

—Essaie.

—« Des moutons étaient en sûreté dans leur parc ; les chiens dormaient, et le berger, à l'ombre d'un grand ormeau, jouait de la flûte avec les autres bergers voisins. » Mais je sais, je n'ai pas fait de fautes ?

—Veux-tu apprendre le reste de la fable de la même manière ?

—Oui, avec toi je suis sûr que je vais l'apprendre. Ah ! comme maman sera contente ! Les mots c'est bête, n'est-ce pas, Rémi ? Ça ne signifie rien, mais les choses on les voit, et tu m'as fait voir le berger avec sa flûte ; quand je levais les yeux en apprenant, je ne pensais plus à ce qui m'entourait, je voyais la flûte du berger et j'entendais l'air qu'il jouait.

(D'après *Sans famille*, de Hector Malot, ouvrage couronné par l'Académie française.

A. ROBADER, instituteur à Bulle.

Arithmétique

PROBLÈMES

1. Madame X va au marché avec \$5.50 dans sa bourse ; elle achète 2 quartiers de mouton à \$0.57 chacun, 12 lbs de bœuf à 9½ cts, 4 lbs de lard à 11 cts, une douz. de boudin à 22 cts, 1½ minot de pommes de terre à 75 cts, 9 choux à 84 cts la douz. Elle a payé pour son cocher 25 cts. Combien lui reste-t-il ?

Elle avait dans sa bourse \$5.50

Achète :

2 quartiers de mouton à .57.....	\$1.14
12 lbs de bœuf à .9½.....	1.14
4 " de lard à .11.....	.44
1 douz. de boudin.....	.22
1½ minot de pommes de terre à .75...	1.13
9 choux à .84 la douz.....	.63
Cocher.....	.25
	\$4.95

Rép..... 55

2. 287 planches coûtent \$71.75, combien vaudront 27 ?

Si 287 coûtent \$71.75, 1 planche coûtera 287 fois moins, et 27, 27 fois plus que 1.

\$71.75

————— × 27 = \$6.75 Rép.

287

3. Combien coûtera un porc pesant 387 lbs, à \$9.50 le cent ?

Rép. \$36.76½

4. La somme de \$7,850.00 est due en 5 mois. Quel escompte faudra-t-il payer à 6 % pour la retirer maintenant ?

Rép. \$196.25

—————000—————

Toisé

Une personne veut enclore 3024 perches carrées de terre dans un triangle semblable à un autre triangle plus petit, dont les côtés

sont respectivement 13, 14, 15 perches. Quels seront les côtés de ce nouveau triangle ?

$$\begin{array}{rcl} 21 - 13 = 8, & 21 \times 8 \times 7 \times 6 = 7056 \\ 21 - 14 = 7, & 7056 = 84 \text{ perches carrées, surface} \\ 21 - 15 = 6, & \text{du petit triangle.} \\ & 13 \times 13 = 169 \text{ carré du plus petit} \\ & \text{côté du triangle donné.} \\ 2) 42 & 84 : 3024 :: 169 : 6084 \text{ carré du plus} \\ & \text{petit côté du triangle cherché.} \\ & 21 \end{array}$$

$$\sqrt{6084} = 78 \text{ petit côté du triangle cherché}$$

$$84 : 3024 :: 196 : 7056$$

$$\sqrt{7056} = 84 \text{ second côté.}$$

$$84 : 3024 :: 225 : 8100$$

$$\sqrt{8100} = 90 \text{ troisième côté.}$$

Les trois côtés, 78, 84 et 90 perches

PREUVE.

$$78 + 84 + 90 \div 2 = 126$$

$$126 - 78 = 48 \quad 126 \times 48 \times 42 \times 36 = 9144576$$

$$126 - 84 = 42 \quad \sqrt{9144576} = 3024 \text{ perches carrées.}$$

$$126 - 90 = 36$$

$$\begin{array}{r} 2 \overline{) 252} \\ 126 \end{array}$$

— 000 —

Algèbre

Un fermier a deux troupeaux de moutons. Le plus petit n'est composé que de brebis, dont chacune a produit deux agneaux. En les comptant, il trouva que le nombre des agneaux était égal à la différence entre les deux troupeaux. Si tous ses moutons eussent été des brebis, et si chacune eut donné trois agneaux, il aurait 432 moutons. Combien chaque troupeau contient-il de moutons ?

Soit x le nombre du petit troupeau,

et $2x$ le nombre d'agneaux produits par ce troupeau = la différence des deux troupeaux.

Alors $3x$ = le nombre du grand troupeau

$$\therefore 4x + 4x \times 4 = 432$$

$$16x = 432$$

$$x = 27 \text{ le petit troupeau}$$

$$3x = 81 \text{ le grand}$$

POÉSIE

Les deux routes

Il est deux routes dans la vie,
L'une solitaire et fleurie,
Qui descend sa pente chérie
Sans se plaindre et sans soupirer.
Le passant la remarque à peine,
Comme le ruisseau de la plaine,
Que le sable de la fontaine
Ne fait pas même murmurer.
L'autre, comme un torrent sans digue
Dans une éternelle fatigue,
Sous les pieds de l'enfant prodigue
Roule la pierre d'Ixion.
L'une est bornée et l'autre immense ;
L'une meurt et l'autre commence ;
La première est la patience,
La seconde est l'ambition.

ALFRED DE MUSSET.

— 000 —

Lettre-circulaire

On vient de nous transmettre la lettre-circulaire suivante, adressée par un inspecteur d'écoles, ami de notre feuille, aux secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités de son district. Nous la publions, d'autant plus volontiers qu'elle vient corroborer ce que nous disions dans notre numéro du deux de janvier, au sujet de l'encouragement que nous recevons de la part de Messieurs les inspecteurs d'écoles et justifier les remerciements mérités que nous leur adressons :

STE-A..... DE P..... COMTE DE

Ce 12^{me} jour de mai 1881.

Cher Monsieur,

Je viens par cette note vous prier de me faire connaître celles de vos institutrices qui, dans votre municipalité, ont accueilli avec le plus d'empressement cette modeste feuille : *L'Enseignement primaire*.

Pour une raison toute facile à déduire, je tiens beaucoup à m'assurer de ce mouvement d'une instestable importance. Assu-

rement, il n'y a pas une institutrice dans ce comté, prenant l'enseignement par son côté éminemment utile et sérieux, qui veuille sous prétexte d'économie, se soustraire à la réception de cette publication semi-mensuelle; publication, dis-je, qui doit se qualifier : une classe bien préparée; une leçon dont la matière bien choisie est également bien méditée; un cours normal pratique d'une irréusable opportunité.

Quel bienfait pour cette institutrice qui n'a pas eu l'avantage de suivre un cours pédagogique ! Doublement plus grand encore est ce bienfait pour cette autre qui jusque là peut-être, n'a enseigné qu'au hasard : point de plan, nul choix de la matière basée sur la leçon précédente, aucune méditation sérieuse sur le degré d'avancement de ses élèves, sur leurs aptitudes diverses, ni sur la manière de s'adresser à ce jeune et complexe auditoire pour être compris de la généralité.

Dans l'enseignement, la précision, la clarté, la suite et la valeur des idées, rien de cela ne s'improvise. Le savant, le vrai savant sera le premier à l'admettre et conséquemment le premier à se bien préparer, s'il a la charge d'enseignement. Ainsi, à mon avis, chaque institutrice est tenue de recevoir l'*Enseignement primaire*, dussé-je payer pour celles qui en dépit, non pas de sa vocation, mais du fardeau qu'elles s'imposent, méconnaissent leur devoir jusqu'à défer ce qui doit les rendre habiles à l'accomplir. Non, la tâche difficile et sacrée de l'éducation ne saurait être celle d'instituteurs apathiques, ennemis du travail : la mollesse ne peut engendrer l'énergie, ni le sommeil la vivacité de l'esprit, ni le désœuvrement du cœur. Le vieil adage : *Tel père, tel fils*, s'applique merveilleusement à l'instituteur.

Veillez bien, monsieur le secrétaire, communiquer la présente à celles de vos institutrices qui croient se suffire à elles-mêmes et refusent de s'abonner à l'*Enseignement primaire*, et même de le recevoir.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre obés. serviteur,

X.....

Insp. d'écoles.

—ooo—

Reponses aux questions du numéro précédent

1.—1° Par la présence d'une plus grande quantité d'acide carbonique, produit de la respiration; 2° par les émanations impures de la transpiration cutanée; 3° par la température plus élevée de l'air et son état hygrométrique.

2.—Parce que la chaleur ne fait que traverser la carte, à raison de sa conductibilité pour agir sur la substance qu'elle renferme.

3.—Dans les contrées où la température et la direction des vents sont les plus variables.

4.—Parce que le bois étant mauvais conducteur du calorique et ayant une certaine épaisseur, la chaleur, au lieu de le traverser resterait dans son intérieur et le brûlerait sans échauffer le liquide.

C'est aussi à cause de la faculté non conductrice du bois que les instruments de cuisine ont le manche en bois.

5.—Viens un jour ouvrable me voir où je dîne.

6.—..... un peu,..... plus d'à demi-mort.

7.—Racine. *Athalie*, Act III, s., VII.

8.—Celui qui entreprend un grand nombre d'affaires à la fois ne réussit dans aucune.

9.—Délit.

10.—Trous d'une planche à bouteilles.